

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 17 janvier 2012

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. EL HASSOUNI (représenté par Mme BERNARD), Mme REVEL (représentée par Mme CAZENAVE).

Membres excusés : (2) M. BARRON, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 10 janvier 2012

Délibération n° : 4-2012

Objet : Centre social Fontaine d'Ouche – convention avec l'association Laure et Amon Productions

« Laure et Amon Productions » est une association basée sur le quartier de la Fontaine d'Ouche depuis plusieurs années. Le but de cette association est de permettre aux habitants du quartier de pratiquer des activités d'arts graphiques et de théâtre.

Le centre social Fontaine d'Ouche met en place depuis plus de vingt ans un atelier peinture et dessin, ouvert aux enfants et aux adultes. Les ateliers ont lieu durant l'année scolaire 2011-2012 :

- le mercredi de 10 heures à 12 heures, pour un coût de 4 € par séance pour les enfants,
- le lundi de 14 heures à 16 heures, pour un coût de 6,80 € par séance pour les adultes.

Cette association, en accord avec le centre social Fontaine d'Ouche, met à disposition un de ses intervenants pour le cours d'art plastique, en l'occurrence Monsieur LOUVRIER.

A ce jour, dix enfants et huit adultes sont inscrits.

Le coût de la prestation est de 54 € pour une séance de deux heures, pour le CCAS, et le montant annuel de l'adhésion à l'association « Laure et Amon Productions » s'élève à 20 €.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration :

- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention entre le CCAS et l'association « Laure et Amon Productions » pour l'année scolaire 2011-2012, pour un coût de 54 € par séance de deux heures, et disent que la dépense à en résulter sera imputée au budget principal, plus particulièrement sur les crédits du Centre Social Fontaine d'Ouche pour une dépense totale évaluée à 3 510 € ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à adhérer à l'association « Laure et Amon Productions » pour un coût annuel de 20 € ;

décident le renouvellement de cette convention par tacite reconduction dans la limite d'une augmentation annuelle de 10 %.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. Popadyak".

Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE 18 JAN. 2012

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

20 JAN, 2012

